



Comité Technique Ministériel du 4 décembre 2019

Déclaration préalable de FO

Madame la Présidente,

Nous voici réunis à ce qui ressemble à l'ouverture d'une nouvelle ère. Une nouvelle ère notamment marquée par :

- les premiers effets tangibles de la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique, avec en particulier la publication du décret du 29 novembre 2019 mettant un terme aux compétences mobilité et promotion de CAP
- la traduction service par service, établissement par établissement, de leur « chance » d'appartenir à un pôle ministériel champion de la rigueur budgétaire, dernières victimes en date les DREAL qui sont sur le point de perdre leurs « A » et « L »,
- la conduite dans la précipitation du chantier de mise en place des Secrétariats généraux communs impactant lourdement les DDT(M) et les DEAL, et nous vous invitons à prendre connaissance de ce qui s'est déroulé hier en CT des DDI,
- votre prise de fonction à la tête de l'administration de notre pôle ministériel.

Reste à voir, si dans ce contexte, notre administration utilise les leviers dont elle dispose dans l'intérêt des agents qui maintiennent le navire à flots dans la tempête, ou bien si elle s'entête comme depuis 3 ans à les punir sans autre raison apparente que de vouloir jouer le rôle de meilleur élève de la classe interministérielle dans la pire des directions. Telles sont les données du problème, celles qui amènent à ce qu'appartenir à nos ministères soit devenu un argument suffisant pour les quitter. Ce n'est pas FO qui le dit, ce sont certains de vos hauts fonctionnaires !

D'autres choix sont possibles, il ne reste qu'à vous de les opérer. Et vous en avez l'occasion aujourd'hui :

- en acceptant le report de l'examen du projet de lignes directrices de gestion sur les mobilités, pour procéder à une consultation sur des bases intégrant les particularités des différents corps/filières, et consolidant l'existence de plusieurs cycles de mobilité. FO revendique dans ce cadre la remise en place de 3 cycles de mobilité annuels, comme le ministère de l'Intérieur semble le souhaiter de

son côté, ce qui permettra de traiter votre souci de limiter la vacance des postes.

- en prenant l'engagement de procéder à l'inscription concomitante pour avis du projet de décret portant création des Secrétariats Généraux Communs en métropole et en Outre-Mer, ainsi que des textes réglementaires permettant la reconnaissance de son caractère de restructuration.

Dans la négative, nous ne saurions accepter de siéger au présent CTM, et consacrerions notre pleine attention à la préparation de la mère des batailles contre la plus amère des réformes : celle des retraites !

Je vous remercie.